



Date de dépôt : 19 juin 2024

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Arber Jahija : Salaire des nouveaux directeurs généraux entrants et sortants

En date du 31 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à la nomination récente de cinq nouveaux directeurs généraux à l'aéroport, à la BCGE, à l'hôpital, aux TPG et aux SIG, j'aurais souhaité connaître les montants des salaires et gratifications perçus par les directeurs généraux sortants et ceux qui sont prévus (ou les plafonds envisagés) pour les directeurs généraux entrants.

Que le Conseil d'Etat soit par avance remercié des réponses qu'il apportera à cette question urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le directeur général sortant de l'Aéroport international de Genève (AIG) a perçu en 2023 une rémunération de 363 291 francs brut (indemnités forfaitaires et autres participations aux frais comprises) et une part variable de 139 127 francs brut. Le directeur général entrant touchera une rémunération fixe de 344 446 francs brut (indemnités forfaitaires et autres participations aux frais comprises). Le montant de base de la part variable est en baisse de 10% par rapport à celle de l'ancien directeur général. La part variable sera déterminée conformément au processus en vigueur.

Le salaire du directeur général sortant des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) était de 450 000 francs brut (toutes indemnités forfaitaires comprises). Le salaire du directeur général entrant se portera à 390 000 francs brut (toutes indemnités forfaitaires comprises) à sa prise de poste en date du 1^{er} septembre prochain. Il ne comporte pas de part variable.

Le salaire du directeur général sortant des Transports publics genevois (TPG) était de 357 905 francs brut en 2023 (toutes indemnités forfaitaires et prime de fidélité comprises). Le poste est actuellement au concours et les conditions de rémunération n'ont pas encore été arrêtées, mais il est d'ores et déjà établi que le salaire ne comportera pas de part variable et n'excédera en principe pas la somme de 330 000 francs brut (toutes indemnités forfaitaires et prime de fidélité comprises).

Le directeur général sortant des Services industriels de Genève (SIG) a perçu en 2023 une rémunération globale brute de 380 804 francs, dont une part fixe de 319 804 francs (indemnités forfaitaires comprises) et une part variable de 61 000 francs brut. Le poste est actuellement au concours et les conditions de rémunération n'ont pas encore été arrêtées.

Quant à la Banque cantonale de Genève (BCGE), cette dernière n'est pas un établissement autonome soumis à la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (LOIDP; rs/GE A 2 24), comme les autres entités citées dans la présente question écrite urgente, mais une société anonyme de droit public cotée en bourse. Les éléments de rémunération du directeur général sortant figurent dans son rapport annuel 2023¹ (page 107). Les éléments concernant le directeur général entrant seront quant à eux disponibles dans le rapport de gestion 2024, qui sera publié en mars 2025.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET

¹ <https://www.bcge.ch/fr/rapports-financiers>